



Compte rendu du comité syndical du 3 février 2016

Membres en exercice : 30

Membres présents : 26

Membres votants : 27

Etaient présents : M. AUBERT Michel, M. BERRIER Daniel, M. BISSON Jean-Marie, Mme BOUDET Jeanne-Marie, M. BRIERE André, M. CHAMPAIN Olivier (suppléant de M. TRIBOULT Alain) Mme CHESNEL Valérie, M. CLAEYS Patrick, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. DUTERTRE Pierre, M. GARNIER Philippe, M. GRANDSIRE Gérard , Mme GUYOT Jeanine, M. LASNE Hervé, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, Mme MAZURE Jocelyne (suppléante), M. MELOT Michel, M. MORBY Jean-Pierre, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. PORTIER Jean-Yves, M. ROCTON Alain, M. SABLE Frédéric et M. TABESSE Michel.

Etaient absents : M. BARNEVILLE Patrick, M. LEDUC Patrice, M. LERAT Michel (*pouvoir à M. LEGER Louis*) et M. PAPILLON Guy.

Egalement présents : Amélie RAK, Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA) et Virginie BRIMBEUF (secrétaire SyMOA).

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Mme CHESNEL Valérie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 26 délégués titulaires ou suppléants sont présents et 1 pouvoir est comptabilisé. Le quorum est atteint.

M. MORBY, représentant la commune de Carrouges informe le conseil syndical que M. BARNEVILLE ne fait plus parti du conseil municipal et a quitté la région. Il conviendra de contacter la commune de Carrouges afin qu'il nomme un nouveau délégué.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 JUIN 2015

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 17 juin 2015 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ NOUVEAUX ELUS

M. PITEL informe l'assemblée que suite à la démission de MM. Jacques MARTINEAU et Sébastien CORDIER, MM. Gérard GRANDSIRE et Hervé LASNE ont respectivement été nommés délégués par la CdC du Val d'Orne et la ville d'Argentan.

M. MARTINEAU était Vice-président du syndicat et membre du bureau. M. CORDIER était également membre du bureau. Il a été décidé, en réunion de bureau le 28 janvier dernier, qu'ils ne seraient pas remplacés dans leurs missions pour cette année, des changements étant à prévoir en 2017 avec la mise en place du schéma territorial et de la GEMAPI.

❖ DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU DU CNAS

M. PITEL explique que M. MARTINEAU avait été désigné délégué élu au CNAS afin de représenter le syndicat et participer à l'assemblée départementale annuelle. Suite à sa démission, il convient de nommer un nouveau délégué. Mme DIVAY est candidate.

A l'unanimité, Mme Christiane DIVAY est désignée déléguée élue au CNAS.

❖ BILAN 2015 - TRAVAUX

Pierre rappelle que le syndicat a signé un marché de travaux à bons de commandes, pour 1 an renouvelable 3 fois, concernant les travaux de restauration de l'Orne et ses affluents.

Le programme de travaux a débuté en octobre 2015, une carte récapitulative des cours d'eau concernés chaque année est présentée aux élus.

Cours d'eau	Kms de berges à restaurer
Fontaine aux Hérons	9,5
Orne	16,7
Val Renard	8,6
Houay	17
Udon	34,7
Cance	16,6
TOTAL	103

Pour l'année 1, est prévu la restauration et l'aménagement de 103 km de berges (soit environ 50 km de cours d'eau), détaillé ci-contre. Au vu de la carte, où seulement l'aval de la Cance est inscrit au programme du fait que la commune de La Lande de Goult n'est pas adhérente au syndicat, Mme CHESNEL informe que la commune souhaiterait vraiment adhérer au SyMOA. Amélie précise qu'elle a eu contact avec une conseillère municipale et que considérant la future prise de compétence cours d'eau par les CDC et le programme de travaux en cours, la commune de La Lande de Goult sera intégrée d'office mais qu'il n'est pas sûr de pouvoir faire de

travaux sur leur territoire communal d'ici 2018.

Pierre présente les entreprises et les différentes actions en cours par secteur d'intervention et par type de travaux, avec de nombreuses photos à l'appui.

→ Mme GUYOT demande si les riverains sont mis au courant des travaux ? Pierre répond que chaque intervention est faite en concertation avec les riverains et validée par signature de convention.

→ M. CHAMPAIN demande si des interventions peuvent également avoir lieu sur des propriétés habitées où le jardin borde le cours d'eau ? Amélie répond que si nécessaire des travaux sont prévus sur ce type de parcelle, étant difficile d'accès, il est parfois possible d'intervenir par la berge d'en face. Généralement, les berges bordant ces jardins sont entretenues par les propriétaires.

→ M. GRANDSIRE demande si les Maires et les CDC sont également avertis des travaux ? Pierre répond qu'un courrier est envoyé aux communes avant le commencement des travaux. M. GRANDSIRE précise qu'il serait intéressant que les délégués soient également avertis des travaux sur leurs territoires, ils pourraient appuyer les techniciens en cas de refus et sensibiliser davantage les riverains. La remarque est prise en compte et les délégués seront dorénavant avertis des dates de travaux concernant leurs collectivités.

→ M. COUPRIT demande ce qui est fait du bois ? Pierre répond que le bois est débité en morceau d'1 mètre, ou laissé en fût à la demande, et qu'il revient aux propriétaires des parcelles. Et concernant les branchages ? M. PITEL répond qu'ils sont brûlés, la pratique n'est pas autorisée mais tolérée, les arbres étant de plus en plus porteurs de maladies.

→ M. CHAMPAIN demande si des passages sont prévus pour les pêcheurs ? Pierre répond que les clôtures sont installées au minimum à 70 cm du cours d'eau. Le syndicat prévoit des poignées sur les clôtures électriques aux endroits de passage, quant aux échelles pour franchir les fils barbelés, ce sont les associations de pêche qui doivent s'en charger. Mme DIVAY demande si des systèmes sont également prévus pour les piègeurs de ragondins ? Pierre répond que ce sont principalement des clôtures éclectiques ou à doubles rangées de barbelés qui sont installées et que les cages peuvent ainsi être passées en dessous.

→ M. BRIERE évoque le projet d'installation de ponton pour les Canoës-Kayak à Ménil-Jean. Amélie précise que ce n'est pas le SyMOA qui est en charge de ce projet mais le Conseil Départemental de l'Orne. M. PITEL ajoute que sur la CDC du Val d'Orne, des embâcles importants gênent la continuité écologique et la pratique du Canoë Kayak au niveau du Moulin de Crève-Cœur depuis plusieurs années, et que le propriétaire a toujours refusé de laisser intervenir le SyMOA sans pour autant les enlever lui-même. Il a récemment eu contact avec le gardien qui affirme que les travaux auraient été réalisés, il convient tout de même d'aller contrôler sur place. M. GRANDSIRE précise qu'une partie du cours d'eau non-entretenu est situé sur la commune de Putanges.

Pierre dresse un bilan de cette première phase de travaux, sur l'Udon (soit 17 km de cours d'eau) 2 propriétaires riverains ont refusé les travaux, dont un qui est resté injoignable malgré courriers, appels et déplacements. La mobilisation est donc positive. Reste à voir si les riverains tiendront les engagements qu'ils prennent en signant la convention, à savoir entretenir la végétation, après un 1er passage des entreprises, et les aménagements mis en place, pour lesquels ils participent financièrement, à hauteur de 10 %.

❖ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Amélie fait un récapitulatif des dépenses prévues pour les programmes de travaux années 1 et 2. Elle explique également qu'il conviendrait de prévoir une enveloppe pour la 2ème phase du Programme de restauration de l'Orne entamé en 2009. Cette 2ème phase, dite d'entretien, consiste en une intervention sur les embâcles problématiques sur le cours de l'Orne. Les subventions attribuées pour ce type de travaux n'étant que de 40 %, il est proposé d'inscrire 10 000 € au budget 2016, ce qui permettrait de gérer « l'urgence ».

Tableau récapitulatif des dépenses concernant les travaux (€ TTC) :

Opération	2015		2016	Remarques
	Prévu	Réalisé	Prévisions	
Restauration Orne <i>Tranche 5</i>	10 300	8 798,40	0	Travaux terminés
Restauration affluents <i>Tranche 1</i>	170 000	0	250 000	91 000 € de travaux déjà réalisés ou en cours, mais aucune facture sur 2015
Restauration affluents <i>Tranche 2</i>			50 000	Début des travaux prévu septembre 2016
Entretien de l'Orne	10 000	0	10 000	
TOTAL	180 300	8 798,40	310 000	

Amélie fait un point sur les dépenses de fonctionnement 2015. L'enquête publique nécessaire à la validation de la Déclaration d'Intérêt Général a coûté 6 045 € au syndicat. Une subvention de 70 % devrait être accordée par l'Agence de l'Eau en 2016. Quant aux frais de fonctionnement général, ils s'élèvent à 8 843 €. Les charges de personnel représentent 86 912 €.

En 2015, le SyMOA a accueilli un stagiaire sur une période de 4 mois. Pour 2016, une mission d'étude de la continuité écologique sur le bassin de l'Orne pourrait être confiée à un stagiaire. Une offre de stage de 6 mois s'adressant à des étudiants en master (Bac +5) a été diffusée. Le choix du stagiaire n'a pas encore été fait mais il convient de prévoir cette dépense au budget 2016.

Concernant l'investissement, aucune dépense réelle n'a été réalisée et aucune n'est prévue pour 2016.

Enfin, le bilan général 2015 est affiché, le détail par chapitre sera présenté lors du vote du compte administratif. Il se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	126 417,20	499,60
Recettes	142 761,32	10 819,48
Résultat 2015	16 344,12	10 319,88
Résultat 2014 reporté	+ 67 560,85	+ 8 432,13
Résultat de clôture	+ 83 904,97	+ 18 752,01

❖ PROPOSITION DE BUDGET 2016

Tous les chiffres annoncés précédemment sont inscrits dans le budget prévisionnel 2016 qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Charges générales	322 210
<i>dont travaux :</i>	
1 ^{ère} tranche Affluents :	250 000
2 ^{ème} tranche affluents :	50 000
Entretien orne :	10 000
et fonctionnement général	12 210
Charges de personnel / élus	95 300
<i>Dont :</i>	
Personnel :	85 950
Stagiaire :	4 050
Élus :	5 300
Charges exceptionnelles	21 300
Amortissements	5 860,90
Dépenses imprévues	6 527,87
TOTAL	451 198,77

Recettes	
Subventions	362 891,58
<i>Dont :</i>	
Collectivités :	52 000
Région :	61 000
AESN :	236 890
Riverains :	14 000
Gestion courante	3 120
<i>Dont :</i>	
Mise à disposition véhicule :	1500
Amortissements	283,80
Reporté	83 904,97
TOTAL	451 198,77

L'excédent cumulé et les recettes attendues couvrent les frais de fonctionnement et les travaux. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les participations des collectivités adhérentes.

M. GRANDSIRE demande quelle population est considérée pour calculer la participation des Communautés de Communes ? Amélie répond que seules les populations des communes situées sur le périmètre du syndicat sont prises en compte. Elle prend l'exemple de la CDC des Sources de l'Orne représentant les communes de Francheville et de La Bellière, qui ne cotise que pour ces 2 communes.

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Immobilisations	4 000
Amortissements	283,80
Dépenses imprévues	0
TOTAL	4 283,80

Recettes	
Reporté	18 752,01
FCTVA	300
Amortissements	5 860,90
TOTAL	24 912,91

Il est rappelé que les travaux étant réalisés sur des parcelles privées, ils sont inscrits en fonctionnement. Les agents précisent qu'ils n'y a aucun besoin particulier en investissement, une somme de 4 000 € est tout de même inscrite pour couvrir quelques petites dépenses éventuelles. La section est proposée en suréquilibre, comme les années passées.

Le débat d'Orientation budgétaire ne suscite aucun commentaire et est validé à l'unanimité.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Amélie informe qu'il a été observé à plusieurs endroits des tas de branches et branchages dans les cours d'eau, très probablement laissé par les entreprises d'élagage missionnées par ERDF pour l'entretien des lignes électriques. Les délégués admettent que l'élagage de ces arbres est d'utilité publique mais que les intervenants pourraient évacuer les branches. M. PICOT s'est déjà renseigné sur le sujet et précise que ce ne sont pas les consignes données par ERDF. Il est demandé à chacun de noter toute observation de ce type et de transmettre l'information au SyMOA.
- Amélie annonce que des réunions de présentation des enjeux de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et du SAGE Orne amont sont organisées par l'animatrice du SAGE et les services de l'Etat. Chaque maire du territoire y a été convié mais tous les élus peuvent y participer.
- Enfin, M. PITEL informe que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 24 février 2016, même heure, même endroit.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 22h30.